



Enclavement de mon restaurant

Par **richard**, le **04/12/2011** à **20:32**

Bonjour, j'ai un restaurant accolé à un supermarché qui va être détruit pour en faire un nouveau double. Ils vont monter les palissades du chantier devant mon entrée me bloquant l'accès principal. Je suis voué à disparaître. J'ai créé ce restaurant il y a 16 mois environ qui commence à tourner. Les chiffres le prouvent. Que puis-je faire pour négocier ? On m'a dit que je pourrais faire un procès administratif pour bloquer et négocier avec ce groupe ?? Est-ce que c'est vrai ? Si oui, il y a un délai pour déposer ??? Merci mille fois pour votre aide mais je ne sais pas à qui m'adresser. Le magasin ferme le 31 décembre et le chantier commence le 3 janvier. Que dois-je faire ? Merci, merci, merci.

Par **edith1034**, le **05/12/2011** à **07:26**

Oui, vous pouvez attaquer le permis de construire devant le tribunal administratif. Avec un référé pour interdire de commencer les travaux ou mieux bloquer les travaux quand ils commencent. Prenez un avocat spécialisé. Le supermarché a alors le choix, cinq à huit ans de procédure ou négocier avec vous. Pour tout savoir sur le tribunal administratif, voir <http://www.fbls.net/tribunaladministratif.htm>. Cette réponse semble cynique mais cette méthode est employée de manière courante en matière de permis de construire en attendant une réforme.

Par **richard**, le **05/12/2011** à **07:54**

Merci de votre réponse. Y a-t-il un délai pour attaquer le permis de construire devant le tribunal ?

administratif ??

Par **edith1034**, le **05/12/2011** à **10:57**

OUI DEUX MOIS APRES AFFICHAGE

Par **richard**, le **07/12/2011** à **06:11**

MERCI POUR TOUS LES RENSEIGNEMENTS J ESPERE QUE TOUS CA FINIRAS BIEN
POUR MOI :=)